



Service social littoral

Une nouvelle prestation pour la population des communes de Corsier, Hermance et Anières verra le jour le 1er juin 2022, sous la dénomination de Service social littoral. En effet, il y a quelques mois, les trois communes ont décidé de travailler avec Collonge-Bellerive, déjà dotée d'un tel service, afin d'offrir à leur population une palette de prestations personnalisées, autant pour les enfants, les familles, les aînés que pour les personnes en difficulté ou isolées.

Les assistantes sociales du service sont là pour vous écouter, vous informer, vous orienter et vous aider. Il est primordial de les solliciter dès qu'un souci apparaît, ceci avant de se trouver dans une situation trop compliquée.

Elles vous reçoivent sur rendez-vous du lundi au vendredi en contactant le service au 022 722 10 20 / 022 722 10 22 ou par courriel à social@collonge-bellerive.ch.

Le service est également ouvert sans rendez-vous pour délivrer des informations de base ou pour orienter les habitants, indépendamment du lieu d'habitation des quatre communes :

dès le 1er juin

mardi, jeudi et vendredi de 10h30 à 12h00

me: 10h30 à 12h / 14h à 16h

Rte d'Hermance 111

1245 Collonge-Bellerive

dès le 9 juin, les jeudis de 8h30 à 11h30.

Rte de l'Eglise 40

1246 Corsier